



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

Séance extraordinaire des membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Donat tenue au lieu ordinaire des séances le **19 décembre 2022 à 20h03** à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Joé Deslauriers, les conseillers Louis Dubois, Luc Drapeau, Marianne Dessureault, Lyne Lavoie, Marie-Josée Dupuis, Norman St-Amour.

Le directeur général et secrétaire-trésorier Mickaël Tuilier est également présent.

- 1 Ouverture de la séance
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption des procès-verbaux**
- 3.1 Aucun
- 4. Finances**
- 4.1 Avis de motion pour un projet de Règlement 22-1143 concernant la tarification des biens et services de la Municipalité
- 4.2 Adoption du projet de Règlement 22-1143 concernant la tarification des biens et services de la Municipalité
- 4.3 Libération de sommes non utilisées au fonds de roulement
- 4.4 Ajustement du règlement 19-1030 (Réfection du réseau routier) pour la taxation de l'année 2023
- 4.5 Avis de motion relatif au Règlement 22-1144 pour fixer les taux des taxes pour l'exercice financier 2023 et les conditions de leur perception
- 4.6 Adoption du projet de Règlement 22-1144 pour fixer le taux des taxes pour l'exercice financier 2023 et les conditions de leur perception
- 4.7 Demande de résiliation du service de transport du circuit 1
- 5. Administration générale**
- 5.1 Autorisation de signature pour une entente de location d'un terrain situé rue Principale (stationnement ancienne place Monette)
- 6. Urbanisme et Environnement**
- 7. Loisirs, Vie communautaire et Communications**
- 8. Travaux publics et Parcs**
- 9. Sécurité incendie et sécurité civile**
- 10. Divers**
- 11. Période d'information**
- 11.1 Aucun
- 12 Période de questions
- 13 Fermeture de la séance

1. Ouverture de la séance

L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec à tous les membres du Conseil.

Le maire et président Joé Deslauriers procède à l'ouverture de la séance.

Il est à noter que le maire fait le choix de ne pas voter, à moins d'indication contraire.

2. Adoption de l'ordre du jour

22-1219-643 Il est proposé par Norman St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour comme déposé, en y ajoutant :

5.2 Demande de résiliation du service de transport du circuit 1

4. Finances

4.1 Avis de motion pour un projet de Règlement 22-1143 concernant la tarification des biens et services de la Municipalité

La conseillère Marie-Josée Dupuis demande dispense de lecture lors du dépôt de cette résolution. Le maire s'assure à ce moment de vérifier si tous les membres du conseil sont en accord avec cette demande. Puisqu'aucun commentaire n'est émis, la dispense de lecture est donc accordée.

Avis de motion est donné par Marie-Josée Dupuis à l'effet qu'un *Règlement 22-1143 concernant la tarification des biens et services de la Municipalité* sera présenté.

4.2 Adoption du projet de Règlement 22-1143 concernant la tarification des biens et services de la Municipalité

22-1219-644 Il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet de *Règlement 22-1143 concernant la tarification des biens et services de la Municipalité* soit et est adopté comme déposé.



4.3 Libération de sommes non utilisées au fonds de roulement

22-1219-645 Attendu qu'il y a lieu de revoir les sommes réservées au fonds de roulement puisque les sommes des affectations autorisées sont plus élevées que les sommes effectivement dépensées pour certains projets ;

Attendu que le conseil désire retourner cet excédent de financement au fonds de roulement non engagé, le tout tel que décrit dans le tableau ci-dessous ;

Résolution initiale	Nombre d'années	Montant affecté taxes nettes	Projet	Montant réel dépensé taxes nettes	Fonds à libérer
21-0208-038	5 ans	50 000.00 \$	Aménagement des bureaux Hôtel-de-ville	33 194.34 \$	16 805.66 \$
21-0727-422	3 ans	17 500.00 \$	Motoneige Scandic	16 732.86 \$	767.14 \$
22-0314-090	5 ans	25 000.00 \$	Équipement marquage routier	17 687.36 \$	7 312.64 \$
22-0314-090	3 ans	10 400.00 \$	Équipement rétrocaveuse	10 399.00 \$	1.00 \$
22-0509-266	5 ans	104 987.50 \$	Zodiac patrouille nautique et remorque	90 574.81 \$	14 412.69 \$
					39 299.13 \$

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers :

- De libérer les sommes non-utilisées et de retourner la somme de 39 299.13 \$ (taxes nettes) au fonds de roulement non-engagé, le tout tel que décrit au tableau ci-dessus.

4.4 Ajustement du règlement 19-1030 (Réfection du réseau routier) pour la taxation de l'année 2023

22-1219-646 Attendu que lors du financement du Règlement 19-1030 (Réfection du réseau routier), une somme trop élevée a été financée ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Donat désire corriger le montant de taxation pour l'année 2023 pour le règlement numéro 19-1030 ;

Attendu qu'un crédit de 5 948,70 \$ sera appliqué pour l'année 2023 ;

Attendu que le solde disponible du règlement d'emprunt fermé est de 5 948,70 \$;

Attendu que lors du refinancement, en février 2025, le solde disponible du règlement d'emprunt fermé sera à 0 \$;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'accepter d'apporter la correction pour la taxation de l'année 2023 en appliquant un crédit de 5 948,70 \$ au règlement 19-1030.
- que la Municipalité de Saint-Donat soit autorisée à utiliser le solde disponible du règlement d'emprunt fermé.



4.5 Avis de motion relatif au Règlement 22-1144 pour fixer les taux des taxes pour l'exercice financier 2023 et les conditions de leur perception

Le conseiller Norman St-Amour demande dispense de lecture lors du dépôt de cette résolution. Le maire s'assure à ce moment de vérifier si tous les membres du conseil sont en accord avec cette demande. Puisqu'aucun commentaire n'est émis, la dispense de lecture est donc accordée.

Avis de motion est donné par Norman St-Amour à l'effet que le projet de Règlement 22-1144 pour fixer les taux des taxes pour l'exercice financier 2023 et les conditions de leur perception sera présenté.

4.6 Adoption du projet de Règlement 22-1144 pour fixer le taux des taxes pour l'exercice financier 2023 et les conditions de leur perception

22-1219-647 Il est proposé par Norman St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet de *Règlement numéro 22-1144 pour fixer le taux des taxes pour l'exercice financier 2023 et les conditions de leur perception* soit et est adopté comme déposé.



4.7 Demande de résiliation du service de transport du circuit 1

22-1219-648 Attendu que le circuit # 1 de transport collectif entre les municipalités de Saint-Donat et de Sainte-Agathe-des-Monts existe depuis 11 ans et n'a pas connu la croissance espérée malgré la publicité effectuée pour le développer ;

Attendu que le circuit # 1 de transport collectif a connu une réduction importante de son achalandage en 2022, pour totaliser 78 inscriptions ;

Attendu que le taux d'achalandage du circuit # 1 ne justifie pas les coûts d'exploitation d'une valeur de 81 439 \$ assumés par la Municipalité de Saint-Donat ;

Attendu que la Municipalité régionale de comté de Matawinie (MRC) est responsable de la gestion et la mise sur pieds du circuit # 1 et requiert de la Municipalité de Saint-Donat une résolution pour y mettre fin ;

Attendu qu'à la réception de la présente résolution, la MRC de Matawinie débutera le processus pour mettre fin au circuit # 1, qui ne devrait plus être effectif après le 31 mars 2023 ;

À ces faits, il est proposé par Lyne Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers d'informer la MRC de Matawinie que le Conseil de la Municipalité désire cesser le versement de sa quote-part, en date de la présente résolution, relativement au circuit # 1 reliant les municipalités de Saint-Donat et Sainte-Agathe-des-Monts.

5.1 Autorisation de signature pour une entente de location d'un terrain situé rue Principale (stationnement ancienne place Monette)

22-1219-649 Attendu la disponibilité d'un terrain vacant situé au coin des rues Principale et Saint-Donat soit plus précisément le stationnement dit de l'ancienne place Monette ;

Attendu un besoin constant en matière de stationnement dans ce secteur ;

Attendu la précédente entente qui était en vigueur jusqu'au changement de propriétaire du terrain ;

Attendu qu'il y a lieu de rédiger une nouvelle entente à cet effet ;

Attendu la recommandation de la direction générale à cet effet, en date du 16 décembre 2022 ;

À ces faits, il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers que le maire et le directeur général soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité une entente relative à la location du stationnement déjà existant de l'ancienne place Monette, appartenant à 9462-6645 QUEBEC INC., Karl Tremblay et Karine Geoffrion, portant le matricule 4931-02-9781, étant une partie du lot 5 523 911, du cadastre du Québec, pour une somme forfaitaire de 3 000 \$ pour l'année 2023.

Il est également résolu que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées au poste budgétaire 02-701-50-512 dans le budget 2023.

12. Période de questions

1. Guy Robitaille : S'adresse aux membres du conseil municipal afin de connaître l'augmentation de la taxation

- foncière;
2. Kristine Leclair : Commentaires

13. Fermeture de la séance

22-1219-650 Il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers de lever la présente séance. Il est alors 20h39.

Joé Deslauriers
Maire

Mickaël Tuilier
Directeur général et
greffier-trésorier